

## Siège à Carcassonne

85 Avenue Claude Bernard  
CS 60050

11 890 Carcassonne Cedex

Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE L'AUDE

*Au coeur  
des Territoires !*

## Antenne de Narbonne

IN'ESS - Entrée côté parking intérieur  
21, rue du Verdoube  
11 100 Narbonne

Du lundi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 9h-12h30 / 13h30-16h



04.68.77.79.84



conseillere.sociale@cdg11.fr



www.cdg11.fr

CONSEILLERE  
SOCIALE

Partenaire « MNT PSY » : 09 78 97 02 02



Avril 2023



## LA CONSEILLERE SOCIALE

### UNE NOUVELLE MISSION DE SERVICE SOCIAL AU SEIN DU CDG 11

Le CDG 11 s'enrichit d'une offre de missions complémentaires par la mise en œuvre d'un **service social au sein du Pôle Prévention et Santé au Travail**.

Il est assuré par une conseillère sociale, diplômée d'Etat, qui rejoint l'équipe pluridisciplinaire du pôle composée :

- De médecins de prévention,
- D'infirmières en santé au travail,
- D'assistantes,
- De conseillers en santé et sécurité au travail (ergonome, psychologue du travail, Mécénat « MNT PSY »).

### RÔLE DE LA CONSEILLÈRE SOCIALE



Elle **accueille, soutient, oriente et accompagne l'agent** (en activité ou en congé pour raison de santé) dans la recherche de solutions en tenant compte de ses potentialités et des possibilités offertes par son environnement.

Et ce dans un souci et un contexte de :

- ▶ Prévention,
- ▶ Désinsertion professionnelle des agents en les aidant à prévenir, maintenir et/ou retrouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### SES DOMAINES D'INTERVENTION

Le service social a pour **but d'aider l'agent** dont la qualité de vie au travail est impactée par une ou plusieurs problématiques d'origine professionnelle ou personnelle.

#### ▶ Vie professionnelle :

Conflits/mal-être, congé maladie/reprise d'activité, information/orientation/accès aux droits, maintien dans l'emploi, handicap (MDPH), retraites, autres.

#### ▶ Vie personnelle :

- Famille (séparation, décès, soutien éducatif...)
- Logement (accès et/ou maintien dans le logement, impayés...),
- Budget (évaluation budgétaire, difficultés financières, surendettement, baisse de revenus...)

- Santé (complémentaire santé solidaire, accès aux soins...),
- Accès aux droits (prestations sociales et familiales, démarches administratives...).

La conseillère sociale peut être amenée à faire un lien avec l'employeur afin de créer les meilleures conditions possibles pour un accompagnement de l'agent.

### SON EXPERTISE ET SES RESSOURCES

Dans une logique transversale, la conseillère sociale aide à la résolution des problèmes en lien avec les équipes des services Conseil en Prévention et Santé au Travail, Conseil Emploi et Mobilité, Conseil en Organisation et Management ainsi qu'avec le Référent handicap du Centre de Gestion.

Elle est également amenée à travailler en partenariat avec les organismes extérieurs (CAF, CPAM, MDPH, CARSAT, CCAS, mutuelles, Banque de France, assurances, centre des impôts, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, associations caritatives...).

### SON ETHIQUE ET SES VALEURS

La relation engagée avec la conseillère sociale résulte d'une volonté d'agir de la personne. Elle intervient toujours dans le respect de ses choix de vie.

La conseillère sociale est soumise au respect du secret professionnel. Elle exerce son activité en toute indépendance à l'égard de l'employeur de la personne.

Le partage d'informations n'est possible qu'avec l'accord de l'agent, dans son intérêt et dans le respect du secret professionnel.

### SES MODALITÉS D'INTERVENTION

Les demandes d'intervention s'effectuent à l'initiative :

#### ▶ Du service de médecine préventive du CDG 11

Orientation de l'agent par un membre de l'équipe médicale lors de visites ou des séances de Commission Interne de Maintien dans l'Emploi (C.I.M.E) du CDG 11.

**Ce service est compris dans la cotisation** et ne donne pas lieu à une facturation.

#### ▶ De l'employeur qui peut :

- Soit bénéficier ponctuellement de l'accompagnement d'un agent en situation difficile,
- Soit bénéficier d'une présence régulière de la conseillère sociale au sein de la structure demandeuse.

**Ce service donne lieu à facturation.** Les modalités sont expliquées dans la plaquette de tarification de nos missions.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter  
le Pôle Prévention et Santé au Travail**